

## DÉMARCHE ET OBJECTIFS

La démarche de planification et de gestion de ce secteur vise les objectifs suivants :

- ◇ faire ressortir les principaux enjeux et éléments structurants actuels de ce secteur par rapport aux autres noyaux villageois, le long de cette artère;
- ◇ présenter un premier concept d'aménagement spatial dans lequel on retrouve les principales composantes proposées (ex.: aménagement de la rue, localisation des pistes cyclables existantes et projetées, identification des principales entrées et/ou intersections d'intérêt, localisation des espaces verts actuels et projetés, identification des affectations sectorielles dominantes, identifications des espaces de stationnement publics actuels et projetés;
- ◇ obtenir les commentaires, besoins et attentes des différents intervenants impliqués;
- ◇ identifier les premiers enjeux qui permettront aux responsables municipaux de prendre des décisions éclairées concernant une mise en valeur optimale du secteur concerné.

Un PPU permet d'apporter plus de précisions quant à la planification de certains secteurs qui suscitent une attention toute particulière de la part du conseil municipal.

## MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Il est à propos et dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et de ses contribuables de modifier certaines dispositions relatives au Règlement de zonage numéro 4-91 dans le but d'assurer la cohérence au programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur du chemin d'Oka.

Dans cette optique, le conseil municipal a adopté, le 2 février dernier, le projet de règlement 01-2015. Ce projet de règlement a pour but d'apporter certaines précisions concernant la classification des usages commerciaux, de modifier certaines limites de zones adjacentes au chemin d'Oka et de modifier certaines dispositions particulières.

## CONSULTATION PUBLIQUE

Le mardi 24 février 2015 à 19 h 30

Les citoyens intéressés sont invités à assister à la soirée d'information qui se déroulera mardi le 24 février 2015, à 19 h 30, à la **salle municipale de l'hôtel de ville**, situé au 1110, chemin Principal.

Les points à l'ordre du jour :

- Mot de bienvenue du maire
- Présentation du PPU (programme particulier d'urbanisme) pour le secteur du chemin d'Oka
- Présentation du projet de règlement visant le changement de zonage
- Période de questions et commentaires

Le conseil municipal vous convie à une

## CONSULTATION PUBLIQUE

Relativement à la réalisation d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur du chemin d'Oka

**MARDI LE 24 FÉVRIER**



# LE PROJET

## UN CHEMIN D'OKA PLUS ACCUEILLANT, SÉCURITAIRE ET DYNAMIQUE

Le conseil municipal de Saint-Joseph-du-Lac désire faire une réflexion relativement au développement et à la revitalisation du secteur du chemin d'Oka.

Pourquoi cette réflexion? Parce que le conseil municipal souhaite mettre en valeur les différents attraits du chemin d'Oka, avec comme objectif de rendre ce secteur plus **accueillant**, **sécuritaire** et **dynamique**.

Comment identifier les priorités d'intervention et adopter les moyens nécessaires pour réaliser ces objectifs? De quelle façon la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac peut-elle se positionner et se distinguer davantage des autres noyaux villageois environnants?

Pour répondre à ces questions stratégiques et ainsi relever ce défi des plus stimulants, le conseil municipal de Saint-Joseph-du-Lac a donc entrepris une démarche **dans le but de réaliser un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur du chemin d'Oka.**

À l'aide de cet outil de planification, le conseil municipal souhaite ainsi développer les attraits et le potentiel de cette artère névralgique de Saint-Joseph-du-Lac. Le conseil municipal reconnaît toutefois que, pour construire un programme efficace et représentatif des valeurs de la communauté, il doit pouvoir compter sur l'apport de différents partenaires.

## CONCEPT D'AMÉNAGEMENT SPATIAL PROPOSÉ

